

Débat d'ajournement

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour reparler d'une question que j'ai posée à la ministre de la Défense, le 2 avril.

Ce sont les événements ultérieurs qui m'amènent à reparler de cette question pendant le débat sur la motion d'ajournement.

La question s'adressait à la ministre de la Défense, mais, en son absence, c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a répondu. Elle était la suivante: pourquoi a-t-il fallu deux semaines et demie, soit du 16 mars à la fin mars, pour que le public canadien soit informé d'un incident important qui s'est produit en Somalie, à savoir la mise à mort d'un Somalien par des gardiens de la paix? Pourquoi cet incident a-t-il été dévoilé accidentellement par quelqu'un des médias? Et plus précisément, pourquoi la ministre de la Défense nationale n'a-t-elle pas informé la Chambre ou au moins le public canadien de ce qui s'était passé?

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a répondu que tout s'était passé dans les règles. On a procédé de la sorte parce qu'une enquête était en cours et on a attribué comme raison à ma question le fait que la ministre de la Défense nationale était candidate à la direction du Parti conservateur. Normalement, j'aurais peut-être soulevé la question de privilège à ce sujet, mais en raison de la gravité des événements, je n'ai pas voulu me lancer dans une action de cette nature. J'ai évité de mêler à cet incident une question de privilège personnelle.

Vous vous souviendrez peut-être qu'après le 2 avril, nous avons eu le congé de Pâques, puis que nous sommes revenus à la Chambre. Le 19 avril, deux semaines plus tard, j'ai posé la même question à la ministre de la Défense nationale qui était présente à la Chambre. Je lui ai demandé pourquoi elle n'avait pas—dès le lendemain ou dans un délai raisonnable—informé le public de ce qui s'était passé en Somalie. La ministre m'a répondu que c'était la faute du ministère de la Défense nationale. Incroyable! Elle a dit que c'était une faute regrettable, qu'en fait, le ministère de la Défense nationale avait été informé de l'incident en question, mais qu'au lieu d'en informer les Canadiens, il avait fait parvenir un communiqué en Somalie.

Il y a quelque chose qui ne colle pas dans tout ça. Pour commencer, des journalistes étaient présents à Belet Huen quand cet incident s'est produit. Un communiqué a effectivement été publié, mais à 260 km de là, à Mogadiscio. Non seulement, on n'a rien dit aux membres de la presse qui étaient sur place quand ça s'est passé, mais en plus, on a essayé de leur dissimuler l'incident.

Je suis revenu sur cette question le lendemain, soit le 20 avril. J'ai demandé à la ministre de la Défense nationale pourquoi elle n'avait pas informé la Chambre de cet incident. C'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a répondu. Sa réponse a été absolument déroutante et extrêmement confuse.

• (1740)

On a appris par la suite que cet incident s'était produit le 16 mars que la ministre de la Défense nationale en avait été informée le 17 mars et qu'un soldat qui avait été mêlé à cet incident avait été placé en détention le 18 mars. La ministre a déclaré ensuite qu'elle n'avait appris qu'il s'agissait d'un meurtre que le 31 mars.

Tout d'abord, si la ministre en a été informée, elle l'a été en détail. Elle aurait dû savoir que les médias canadiens n'avaient rien dit à ce sujet le lendemain de l'incident. Je trouve donc absolument ridicule de la part de la ministre qu'elle n'ait pas. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, on a tenu beaucoup de propos en l'air sur les événements récents.

Cela fait contraste avec les éloges dont les effectifs des Forces canadiennes ont été l'objet ailleurs. Selon un chirurgien canadien qui travaille au sein d'une ONG américaine, les troupes canadiennes ont vraiment fait du bon travail. En Somalie, on a aussi déclaré que les Canadiens s'étaient montrés respectueux envers le peuple et qu'on ne voulait plus les laisser partir.

Oui, des incidents graves se sont aussi produits. Nous nous en occupons. Il faudrait donc voir à vérifier ce qui s'est vraiment passé dans chaque cas pour se faire une opinion. Une enquête a été menée ou est en cours pour chacun des incidents survenus en Somalie.

Les Forces canadiennes ont publié les détails de chaque affaire. On en trouve un résumé dans la déclaration que la ministre a faite à la Chambre le 26 avril 1993.